

COMMUNE DE CARDESSE

Séance du 20 avril 2017

Nbre de conseillers en exercice : 11

Nbre de conseillers présents : 10

Nbre de pouvoirs : 0

Date de convocation : 13 avril 2017

Date d'affichage : 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathias DUCAMIN, Maire

Présents : DUCAMIN Mathias, BORDIER Olivier, LAFFARGUE Jean Louis, LAVIE Gilbert, MARTIN Jérôme, HIPPOLYTE Josiane, VIZOSO Karine, FONTAGNERES Emily, PUCHEU Mireille, MOREAU Mathieu

Absents excusés : BROUARD-COSSET Virginie

Secrétaire de séance : Karine VIZOSO

N° 2017-01 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 Budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. DUCAMIN Mathias, Maire, examine le compte de gestion qui a été présenté par M. le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

asst cardesse				
	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE N-1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	12 723,38		2 467,00	15 190,38
FONCTIONNEMENT	29 123,80		263,46	29 387,26
GLOBAL	41 847,18	0,00	2 730,46	44 577,64
CHIFFRES ISSUS DES DERNIERS BORDEREAUX ET CONFORMES A LA BALANCE				
TOTAL MANDATS		TOTAL TITRE		
TOTAL TITRES ANNULES		TOTAL MANDATS ANNULES		RESULTAT GLOBAL 2016
TOTAL	0,00		0,00	0,00
VERIFICATION DU RESULTAT DE CLOTURE PAR LES CLASSES 4 ET 5				
TOTAL DEBIT CLASSE 4	45 431,66	TOTAL CREDIT CLASSE 4	854,02	
TOTAL DEBIT CLASSE 5		TOTAL CREDIT CLASSE 5		RESULTAT DE CLOTURE
TOTAL	45 431,66		854,02	44 577,64
différence	0,00			
Commentaire :	icne			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le compte de gestion 2016 du budget assainissement de la commune de Cardesse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

COMMUNE DE CARDESSE

Séance du 20 avril 2017

N° 2017-02 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 Budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. LAVIE Gilbert, premier Adjoint, **VOTE** le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2016 et arrête les comptes comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 7 933,75	G 8 252,21	G-A +318,46
	Section d'investissement	B 55,00	H 2 522,00	H-B +2 467,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 29 123,80
	Report en section d'investissement (001)	D	J 12 723,38

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 988,75	Q= G+H+I+J 52 621,39	= Q-P +44 632,64

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		= E+F

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 7 933,75	= G+H+K 37 376,01	+29 442,26
	Section d'investissement	= B+D+F 55,00	= H+J+L 15 245,38	+15 135,38
	TOTAL CUMULE		= A+B+C+D+E+F 7933.75	= G+H+I+J+K+L 52 621,39

N° 2017-03 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 Budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **318,46**
 - un excédent reporté de : **29 123,80**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **29 442,26**
 - un excédent d'investissement de : **15 190,38**
 - un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un excédent de financement de : **15 190,38**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT **29 442,26**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **29 442,26**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **15 190,38**

COMMUNE DE CARDESSE

Séance du 20 avril 2017

N° 2017-04 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 Budget assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DUCAMIN Mathias, après en avoir délibéré,
VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 comme suit :

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	37 492,00	8 105,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		29 387,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	37 492,00	37 492,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	17 702,00	2 512,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		15 190,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	17 702,00	17 702,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	55 194,00	55 194,00

N° 2017-05 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 Budget commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. DUCAMIN Mathias, Maire, examine le compte de gestion qui a été présenté par M. le Trésorier à la clôture de l'exercice.

Il le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

COMMUNE DE CARDESSE

Séance du 20 avril 2017

cardesse				
	RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE N-1	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-21 903,40		-1 204,05	-23 107,45
FONCTIONNEMENT	134 894,96	21 903,40	27 326,99	140 318,55
GLOBAL	112 991,56	21 903,40	26 122,94	117 211,10
CHIFFRES ISSUS DES DERNIERS BORDEREAUX ET CONFORMES A LA BALANCE				
TOTAL MANDATS		TOTAL TITRE		
TOTAL TITRES ANNULES		TOTAL MANDATS ANNULES		RESULTAT GLOBAL 2016
TOTAL	0,00		0,00	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le compte de gestion 2016 du budget de la commune de Cardesse, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

N° 2017-06 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 Budget commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M. LAVIE Gilbert, premier Adjoint, vote le compte administratif du budget assainissement pour l'exercice 2016 et arrête les comptes comme suit :

COMMUNE DE CARDESSE

Séance du 20 avril 2017

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 122 916,21	G 150 243,20
	Section d'investissement	B 23 233,45	H 22 029,40
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 112 991,56
	Report en section d'investissement (001)	D 21 903,40	J
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 168 053,06	= G+H+I+J 285 264,16
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 122 916,21	= G+I+K 263 234,76
	Section d'investissement	= B+D+F 45 136,85	= H+J+L 22 029,40
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 168 053,06	= G+H+I+J+K+L 285 264,16

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

N° 2017-07 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 Budget commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DUCAMIN Mathias, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant

qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant

sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016

Constatant

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **27 326,99**

- un excédent reporté de : **112 991,56**

COMMUNE DE CARDESSE

Séance du 20 avril 2017

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **140 318,55**

- un déficit d'investissement de : **23 107,45**

- un déficit des restes à réaliser de : **0,00**

Soit un besoin de financement de : **23 107,45**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCÉDENT **140 318,55**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **23 107,45**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **117 211,10**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **23 107,45**

N° 2017-08 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le taux de la taxe foncière bâtie pour 2017. Selon le tableau ci-après :

TAXES	TAUX 2016	TAUX 2017	PRODUITS 2017
Taxe d'habitation	11.04 %	11.04 %	32 965
Foncier bâti	6.87 %	3 %	5 772
Foncier non bâti	54.30 %	54.30 %	9 122
			Total : 47 859

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2017

*Demande de subvention « Accueil jeunes » projet en Mongolie

VOTE : pour : 2 contre : 8 abs :0

*Demande de subvention « vaincre la mucoviscidose »

VOTE : pour : 3 contre : 7 abs :0

*Demande de subvention « association personnes à mobilité réduite » par le biais de la CCLO :

VOTE : pour : 10 contre : 0 abs :0 pour 50€

*Demande d'augmentation de subvention pour l'APEEC

VOTE : pour : 9 contre : 1 abs :0

*Subventions 2016 aux associations

VOTE : pour : 10 contre : 0 abs :0 pour le même montant qu'en 2016

N° 2017-09 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. DUCAMIN Mathias, après en avoir délibéré,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2017 comme suit :

COMMUNE DE CARDESSE

Séance du 20 avril 2017

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	260 740,00	143 529,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		117 211,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	260 740,00	260 740,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	66 652,00	89 759,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	23 107,00	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	89 759,00	89 759,00
	TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	350 499,00	350 499,00

N° 2017-10 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SIGNATURE DE LA DECLARATION PREALABLE DE M. LE MAIRE INTERESSE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'une des conséquences de l'opposabilité de la carte Communale, en application de l'article L 422-1 du Code de l'Urbanisme, est que le Maire devient compétent pour délivrer les autorisations d'urbanisme. Cependant, il existe une exception qui relève de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme, qui prescrit : « Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la Commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Monsieur le Maire précise que le cas se présente puisqu'il a déposé une demande de *permis de construire* sous les références PC 064 165 17 X1001 en date du 14 février 2017 pour son compte personnel.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à désigner l'un de ses membres pour prendre la décision concernant ledit dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et Monsieur Mathias DUCAMIN, le Maire, n'ayant pas pris part au vote, à l'unanimité :

DÉSIGNE Madame VIZOSO Karine pour prendre la décision concernant la demande de *permis de construire* n° PC 064 165 17 X1001 au nom de Monsieur et Madame DUCAMIN Mathias,

TRANSMET un exemplaire de la présente délibération à la Communauté de Communes LACQ-ORTHEZ dans le cadre de sa compétence « Assistance à l'instruction des autorisations du droit des sols »,

COMMUNE DE CARDESSE

Séance du 20 avril 2017

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le Département, conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Informations diverses :

*Proposition de motion contre le transfert de l'instruction des cartes nationales d'identité.

VOTE : pour : 9 contre : 0 abs : 1

*Proposition de réunion tous les deux mois (conseil ou réunion) pour discuter des projets. M. le Maire s'engage à faire un point hebdomadaire par mail aux conseillers des dossiers suivis en mairie

*Proposition TAP troisième trimestre école : il faut 2 ou 3 séances à M. Fénot pour qu'il termine son projet, Olivier le contacte pour cela. L'enseignant veut réaliser des décors pour le spectacle de fin d'année : peut-on les faire sur le Tap du vendredi ?

*Divers

-La boîte à livres réalisée bénévolement par Olivier, il serait bien de l'utiliser. Quand on fait un atelier Tap, penser à faire passer les demandes de bons de commandes pour l'achat de matériel.

-Le Cardessien : le sortir maintenant (Budgets, travaux, Osni, CCLO voirie...)

Il est proposé d'en faire un en décembre et l'autre en juin, voir pour juin 2017.

-Se caler un créneau pour aller vider les boues de la station d'épuration.

-Les élections législatives se dérouleront de 08h à 19h.

La séance est levée à 21h06.